

Appel à résidence 2024/2025

Candidatures jusqu'au 2 avril 2024

Le Théâtre de Chaoué, situé en quartier prioritaire de la ville d'Allonnes (72) lance un appel pour ses futurs accueils en résidence.

Chaque saison, le Théâtre de Chaoué propose [ses espaces](#) aux compagnies professionnelles évoluant dans les arts vivants pour des temps de résidence.

Le Théâtre de Chaoué figure parmi les lieux de résidences et de créations artistiques qui s'appliquent à entretenir ce lien puissant qui unit les publics et les artistes. Son existence au sein de la ville d'Allonnes est particulière et a toujours été tournée vers ses habitant.es.

Il est reconnu comme lieu de création, de partage artistique, d'accompagnement et de soutien aux équipes émergentes ou confirmées, dans leur parcours professionnel.

L'appel à résidence pour la saison 2024/2025 répond à une volonté de diversité dans la sélection des compagnies accueillies : diversité des formes, des publics visés, des thématiques abordées. La sélection collégiale au sein de l'équipe se fera sur des critères artistiques, en tenant compte de cette représentativité.

Votre projet doit intégrer une offre de médiation culturelle en écho (ou en complément) aux actions de médiation déjà existantes au sein du Théâtre.

Dans le cadre d'un projet de la ville d'Allonnes autour des arts du cirque, le Théâtre de Chaoué accordera une attention particulière aux projets en lien avec cette discipline.

Pierre Bacheviller, artiste associé en charge de la direction artistique, invite également les artistes ou équipes ayant un projet hybride à postuler (écriture sonore, dramaturgie radiophonique, exposition immersive, etc.)

L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

Le Théâtre de Chaoué propose des résidences d'une durée de deux semaines maximum (en continu ou non). Elles concernent des compagnies professionnelles des arts vivants.

Quatre espaces sont mis à la disposition des équipes artistiques pour leur permettre de créer. Deux salles : La Grange ou L'Atelier, un atelier technique et un costumier. Dans une démarche d'ouverture sur la ville, les résidences peuvent se tenir dans des lieux dits "non-dédiés" (en établissement scolaire, bâtiment de la ville, espace public, etc.)

Ces temps de résidence peuvent intervenir à différentes étapes de la création : écriture, construction dramaturgique ou de la scénographie, répétition, finalisation, reprise...

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les ressources du Théâtre de Chaoué et de son équipe se traduisent par :

- > Une mise à disposition de nos salles : La Grange (dans la limite de sa disponibilité), L'Atelier (dans la limite de sa disponibilité), l'atelier technique et le costumier (cf **fiches techniques** sur le site du théâtre) ;
- > Un accueil technique (présence d'un régisseur sur un service au montage et au démontage) ;
- > Un accompagnement artistique sur demande et en fonction de nos possibilités (regard extérieur, conseils artistiques, réflexions...) ;
- > Un accompagnement administratif sur demande et en fonction de nos possibilités (conseils en administration, production, diffusion...) ;
- > Un relais d'information auprès des professionnel.les si une sortie de résidence est envisagée (communication réseaux et web, newsletter) ;
- > Un accès aux lieux communs et leur mise à disposition (détaillée ci-après).

L'accueil en résidence fera l'objet d'une convention.

ACCOMPAGNEMENT MÉDIATION CULTURELLE

Afin de créer du lien et faire connaître leur présence dans nos murs, les compagnies pourront proposer des actions de médiation culturelle (actions sur le territoire, rencontres, stages, actions artistiques...) en lien avec leur projet, en co-construction avec le médiateur du Théâtre. Ces actions, valorisées par le Théâtre, accompagneront les pratiques de médiations déjà mises en place dans la structure.

Les sorties de résidence publiques sont également vivement encouragées et font partie intégrante de la programmation du lieu.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le Théâtre de Chaoué prend en charge :

- les repas du midi du lundi au vendredi.
- Les repas du jour de représentation ou de sortie de résidence (midi et soir si 2 représentations dans la même journée)

Vous bénéficiez d'hébergements :

- 1 T1 : 3 couchages (2 lits simples et 1 lit double), 1 kitchenette
- 1 appartement de 8 couchages. Soit 3 chambres : une avec 2 lits simples / une avec 1 lit double et 1 lit simple / une avec un lit superposé et 1 lit simple. 1 cuisine équipée, 1 lave-linge.

Les équipes sont autonomes et ont accès aux différents lieux comme elles le souhaitent. Le Théâtre met également à disposition un frigo, un micro-ondes, un four pour les repas, un lave-linge.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures seront ouvertes **du 1^{er} mars au 2 avril 2024**

> Modalité d'envoi :

- Formulaire en ligne : [Cliquez ici afin d'accéder au formulaire](#)

> Pièces à fournir :

- Un dossier de présentation du projet
- Une fiche technique (même provisoire)
- Un budget de production (même provisoire)

> Réponse à l'appel à projet : **Le 23 avril 2024**

> Périodes de résidences : **Entre octobre 2024 et mai 2025**

Toute demande de résidence, en dehors des dates indiquées dans ce document, ne pourra être traitée. Nous restons néanmoins ouverts aux demandes de rencontre, dans la mesure du possible.